Avril 2018

FFI non DFMS/A, non union européenne

Seuls les étudiants effectuant leur formation dans le cadre d'un DFMS/A, de l'union européenne/Suisse ou dans le cadre d'accords spécifiques (pays du Golfe) peuvent être embauchés en tant que FFI dans un établissement de santé d'Ile de France.

Tout candidat ayant une **double nationalité dont l'une d'elle relève d'un pays de l'Union européenne** ne peut pas postuler aux DFMS/A, et cela même s'il étudie en dehors de l'Europe. En revanche, du fait de sa nationalité européenne, il peut postuler directement sur un poste de FFI dans un hôpital français en recueillant l'accord du chef de service et la confirmation de la direction dudit hôpital, sans pouvoir prendre une inscription universitaire ni obtenir un diplôme ou une attestation de la faculté. Il repart avec une attestation délivrée par l'hôpital précisant les fonctions hospitalières effectuées.

FFI Pays du Golfe

Le comité de suivi du programme de coopération pour la formation en France de médecins spécialistes des six Pays du Golfe signataires de l'accord avec le Gouvernement français (Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweit, Oman et Qatar) dans lequel la Conférence des doyens de médecine est représentée par Mme Carole BURILLON, procédé tous les ans en mars au recensement des ouvertures de postes d'internes financés pour le semestre de novembre de l'année suivante.

La nomination de ces médecins, comme FFI, est effectuée en surnombre sur des postes créés temporairement ad hominem et dont la charge financière est remboursée intégralement au CHU d'accueil par le pays d'origine des médecins concernés.

Après leur sélection, ils effectuent une année de formation à la langue française en France, afin de pouvoir prendre leurs postes de FFI au 1er novembre de l'année suivante, après avoir obtenu le niveau minimal B2.

Ils effectuent leur formation en totalité dans le cadre des maquettes mises en place par la réforme du 3ème cycle, avec les trois phases successives (soit les 5 ans de formation suivis en France, formation théorique et formation pratique), et obtiendront le DES sans possibilité d'exercer ladite spécialité en France.

Le coordinateur local de la spécialité décide les différents services dans lesquels l'interne des pays du Golfe doit passer, après l'accord des services. Ces internes ont les mêmes droits que les internes DES. Ils vont donc changer de services tous les 6 mois, afin de réaliser la nouvelle maquette du DES de pneumologie. L'interne est notamment en droit de demander un stage en inter-CHU à visée pédagogique avec l'accord des 2 coordonnateurs concernés et selon les mêmes modalités administratives que les DES.

La première année est le plus souvent effectuée dans le même service pour s'adapter et prendre ses repères.